

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

CHARTRE

Envoyé en préfecture le 14/09/2026

Reçu en préfecture le 14/09/2026

Publié le 14/09/2026



ID : 005-210500062-20260910-D20260910RICMJ-DE

1. L'ENGAGEMENT CITOYEN

Être élu, c'est participer de façon active à la vie de sa ville par le biais d'actions et de manifestations, dans l'intérêt de la collectivité.

Le conseiller municipal jeune exprime des idées qui rassembleront les jeunes de la commune. Il est le porte-parole de ses camarades, à l'écoute des demandes et des idées des autres jeunes qu'il représente.

Il propose et réalise des projets et des actions utiles pour les jeunes, mais également pour l'ensemble des habitants.

2. MISSIONS ET COMPÉTENCES DES JEUNES ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES (CMJ)

- Connaître sa commune, son fonctionnement et son environnement de vie à différentes échelles.
- Participer à la vie démocratique et citoyenne de la commune.
- Prendre en compte l'avis des jeunes, leurs propositions et projets.
- Proposer, élaborer et mettre en oeuvre des projets, dans la limite du champ d'action de la municipalité et dans le but d'améliorer la vie des habitants.
- Favoriser par ses actions le rapprochement entre les générations.

Les travaux du CMJ reposent sur le bénévolat de ses membres.

3. ENGAGEMENTS DU CONSEILLER MUNICIPAL JEUNE

- Représenter tous les jeunes de la commune et instituer un dialogue entre les élus du CMJ et tous les jeunes Argentiérois ;
- Faire part aux autres membres du CMJ de toute idée ou de tout problème que les jeunes auront porté à sa connaissance ;
- Participer activement aux travaux du CMJ dans le respect des idées et de la personnalité de tous les autres conseillers ;
- Se rendre disponible et s'organiser durant la durée du mandat, être assidu aux réunions de travail, aux séances plénières et aux sorties du CMJ ; prévenir et justifier d'une absence éventuelle ;
- Participer aux cérémonies officielles ;
- Adopter au quotidien une attitude personnelle digne de sa fonction :
 - Écouter les autres et respecter les différences, les idées et le temps de parole de chacun.
 - Défendre ses idées en restant courtois, dans un esprit de tolérance, même si les autres ne partagent pas son avis.
 - Avoir une attitude citoyenne et responsable ; oeuvrer à l'amélioration de la vie quotidienne de sa commune et pour le bien de tous.

Ces engagements ne se limitent pas aux réunions du CMJ : le Conseiller Municipal Jeune se doit de donner une bonne image en toutes circonstances.

NOM Prénom

Signature